

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal

du 26 novembre 2019

Etaient présents : MM. D. Louvet, G. Lecarpentier, J-M. Elter, V. Legrix, R. Simon, Mmes S. Accadebled, I. Mulac, B. Tapin.

Secrétaire de séance : Mme Accadebled

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en l'honneur des 13 militaires morts ce jour pour la France.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2019

Adopté à l'unanimité.

II – INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique au conseil que la commune bénéficie du concours du trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Il précise qu'en raison de la nomination de Madame Nativelle, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution des indemnités de conseil et de confection du budget. Le conseil municipal décide d'accorder les indemnités correspondantes.

Adopté à l'unanimité

III – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur des titres de recette concernant les exercices 2016, 2017 et 2018 pour un montant total de 947,06 €. Il précise que les poursuites envers ces débiteurs effectuées par la trésorière municipale se sont révélées infructueuses.

Le conseil décide d'admettre en non-valeur la somme de 947,06 €.

Adopté à l'unanimité

IV – TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le maire indique que suite à la création de toilettes publiques accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.), il faut modifier la structure des toilettes internes à la salle polyvalente ; à partir de cette modification, un toilette P.M.R. doit être créé.

Après examen du projet, le conseil valide à l'unanimité ces nouvelles implantations. Monsieur le maire précise qu'une subvention de 50 % du montant hors taxes est attribuée sur la création de toilettes publiques P.M.R.

V – DÉFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire expose au conseil que la défense incendie est incomplète sur l'ensemble du territoire communal. Après avis et validation de 3 emplacements par le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux petites communes rurales (A.P.C.R.) selon un programme triennal (année 2020, année 2021 et année 2022) pour la mise en place de bâches réserve incendie.

Le Conseil décide de réaliser les travaux de mise en place de trois réserves incendie, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux petites communes rurales (A.P.C.R) selon un programme triennal et d'inscrire les crédits aux budgets primitifs 2020, 2021 et 2022. Il autorise également le maire à délimiter à l'aide du géomètre les terrains nécessaires en accord avec les propriétaires et à procéder à l'achat des terrains à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Les appels d'offres et la demande de subvention D.R.A.C sont lancés pour la réfection de la nef ouest de l'église.

Monsieur le Préfet a pris l'arrêté d'adhésion de la commune au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Dorette.

Beaumont-en-Auge, le 3 décembre 2019

Le Maire,



[Signature]
Daniel LOUVET